

Réunion de négociation avec l'UIMM sur le Socle Commun, le vendredi 21 Octobre 2016

↳ **A notre initiative, s'est tenue une intersyndicale. Y étaient présents avec nous la CFDT et la CGC. FO et la CFTC étaient absentes.**

A l'ouverture de la séance plénière, dans sa première intervention, **la CGT a fait** état, à l'ensemble des présents, du contenu des échanges de la bilatérale avec l'UIMM qui s'est tenue le 18 octobre (sachant que nous étions les derniers à rencontrer le patronat).

- Un point est fait sur la problématique de la **CPREFP** de la région Rhône-Alpes.
- **Sur classifications**, la CGT a proposé d'avoir un échange particulier pour connaître les points de convergences et de divergences. Nous avons expliqué que l'UIMM nous a fait savoir que si nous restions sur un positionnement exclusivement idéologique, concernant les classifications, elle déciderait d'arrêter là les négociations car les divergences seraient trop grandes. (*Info ou Intox de la part de l'UIMM ?*)
- **Sur le socle commun**, nous avons dit être très interrogatifs sur la finalité du document remis, avec le sentiment de tourner en rond sur cette négociation. Nous avons expliqué que nous allions demander une clarification sur l'objet du texte, en précisant que nous pensions ne plus être sur le contenu d'un socle commun.
- **Nous avons proposé à l'UIMM**, une rencontre plus longue concernant **les classifications**, en donnant notre vision du déroulé des négociations sur classifications qui pour l'UIMM est en trois temps :
 1. La grille,
 2. Les ressources humaines,
 3. La rémunération.

Pour nous cela suppose "une mise au frigo" de chacun de ces thèmes pour, au final, juger de la pertinence d'une signature qui ne pourra être que globale.

Nous avons également mis en évidence que **pour l'UIMM** ces négociations porteront sur **la classification du poste, ce qui est en totale opposition avec nos revendications qui sont sur le diplôme et les compétences acquises**. Pour autant il faudra réfléchir aux moyens de recours qui devraient être activés en cas de désaccord.

Sur la question de **l'évaluation du poste**, l'UIMM aimerait que ce soit les premiers concernés (les salariés) qui évaluent le poste et déterminent leur classification au sein de l'entreprise ! ?..

Les autres Organisations Syndicales présentes se sont positionnées point par point. Elles sont d'accord pour poursuivre ce travail préparatoire et porter ensemble les revendications que nous partageons !

↳ **Séance plénière**

Cette séance s'est à nouveau déroulée comme une séance préparatoire à la négociation proprement dite du socle commun.

A la réunion précédente, nous avons abordé les sujets traitant de la philosophie et de l'architecture du futur dispositif conventionnel. Cette fois nous avons abordé sa gouvernance.

La **gouvernance de la branche** a trois directions :

- les instances de négociation
- les modalités de la négociation
- les moyens qui permettent cette négociation

Et l'UIMM de préciser ce que la Loi Travail a modifié en la matière et qui réforme de façon importante l'existant. Elle affirme qu'il va falloir regarder de près et voir comment articuler ça avec l'existant.

C'est un champ nouveau qui s'impose à nous. Il nous faut faire un point détaillé, comparatif et définir d'ici à la prochaine réunion de négociations du 18 novembre des axes revendicatifs en la matière !

Sur ce sujet, seule la CFDT a eu une approche détaillée. Toutes les autres organisations syndicales, dont la nôtre, ont pris en compte le sujet et se positionneront à la prochaine négociation.

Prochaine réunion le 18 novembre de 9h30 à 13h00.